



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.24.011 – Approbation du compte administratif du budget ville – 2023

Christian DUMAS expose :

Le compte administratif pour l'exercice 2023 laisse apparaître un total de recettes de fonctionnement de 14 498 956,64 € et un total de dépenses de fonctionnement de 12 519 798,06 €, soit un résultat excédentaire de 1 979 158,58 €.

(1) Entretien des bâtiments, du matériel, charges courantes / (2) Fonds de péréquation, pénalités SRU / (3)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général (1)	2 480 403,94 €	Atténuations de charges (4)	125 676,91 €
Charges de personnel	8 622 962,57 €	Produits des services	1 810 450,65 €
Atténuations de produits (2)	146 293,08 €	Impôts et taxes	11 256 924,28 €
Opérations d'ordre et amortissements	476 511,53 €	Dotations et participations	968 166,12 €
Autres charges de gestion courante (3)	643 814,29 €	Autres produits de gestion courante (5)	128 070,91 €
Charges financières	109 961,37 €	Produits exceptionnels (6)	202 457,55 €
Charges exceptionnelles	39 851,28 €	Opérations d'ordre (7)	7 210,22 €
TOTAL	12 519 798,06 €		- € 14 498 956,64 €

Subventions, indemnités élus / (4) Remboursements indemnités journalières / (5) Loyers / (6) Cessions / (7) Travaux en régie).

Concernant la section d'investissement, le total des recettes pour l'exercice 2023 s'élève à 5 293 259,47 € et le total des dépenses à 3 789 394,53 €. Ainsi, le résultat est excédentaire de 1 503 864,94 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'ordre (1)	30 451,47 €	Opérations d'ordre (5)	498 418,76 €
Immobilisations incorporelles (2)	222 529,46 €	Dotations et fonds divers (6)	2 922 416,12 €
Subvention d'équipement versées	403 164,00 €	Subventions reçues	1 864 841,25 €
Immobilisations corporelles (3)	1 353 534,73 €	Autres immobilisations financières (7)	7 583,34 €
Travaux en cours	1 488 690,80 €		
Emprunts et dettes	270 167,48 €		
Subvention d'investissement (4)	20 856,59 €		
TOTAL	3 789 394,53 €	TOTAL	5 293 259,47 €

(1) Travaux en régie, opérations patrimoniales / (2) frais d'études, logiciels / (3) acquisitions foncières, travaux d'aménagement / (4) annulation titre / (5) amortissements, cessions / (6) FCTVA, taxe d'aménagement, excédent capitalisé / (7) remboursement dépôt de garantie.

Quelques ratios :

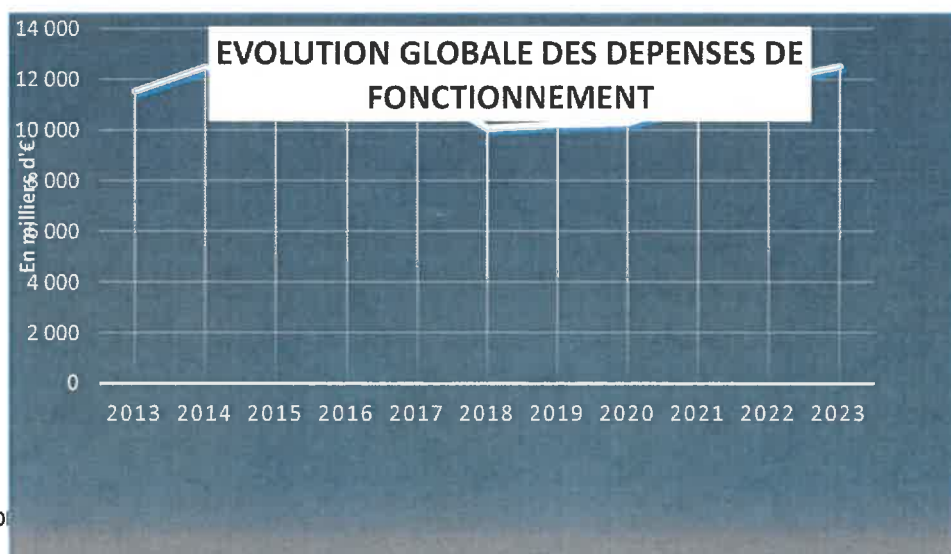
Proportion dans les dépenses totales de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	22,67%	21,41%	18,30%	20,58%	22,51%	19,76%	20,82%	20,02%	19,81%
Charges de personnel	60,20%	66,65%	63,02%	67,00%	67,51%	69,48%	68,46%	68,10%	68,87%
Autres charges de gestion courante	5,51%	5,65%	5,00%	5,86%	5,80%	5,77%	5,60%	5,19%	5,14%
Charges financières	1,76%	1,79%	1,49%	0,94%	0,89%	0,79%	0,66%	0,57%	0,88%

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

A - Dépenses de fonctionnement :

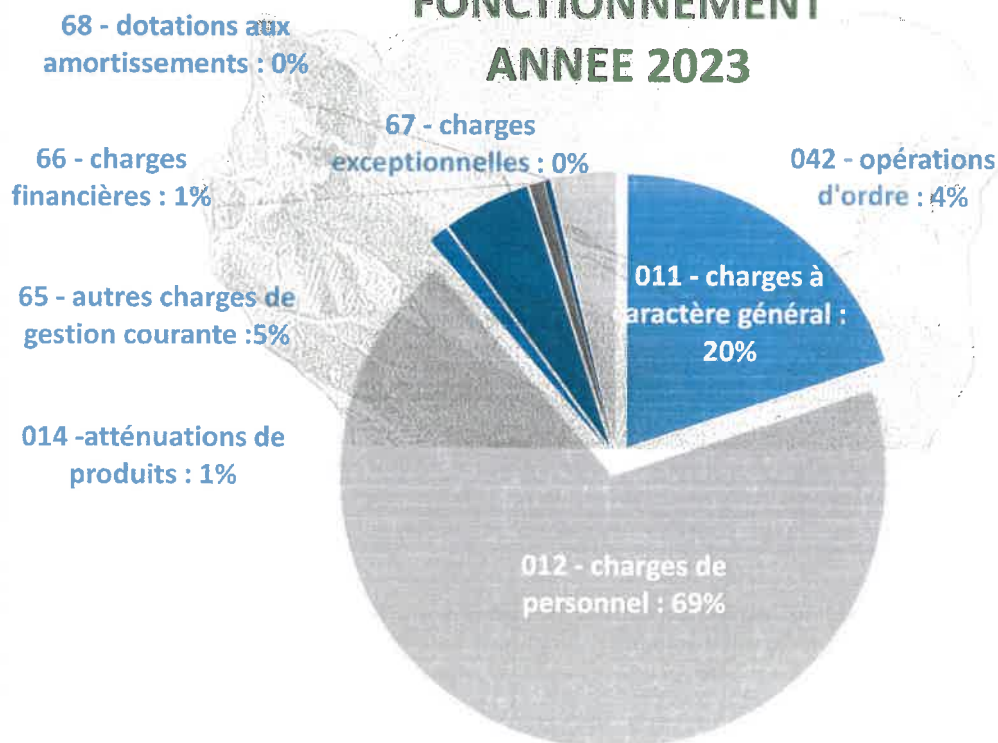
Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2023 (en K€) :



EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	3 341	2 876	2 749	2 311	2 140	2 072	2 300	2 031	2 307	2 394	2 480
Charges de personnel	6 660	7 144	7 298	7 194	7 371	6 748	6 897	7 140	7 586	8 145	8 623
Autres charges de gestion courante	640	648	668	614	585	590	592	593	621	620	644
Atténuations de produits	23	66	144	166	177	204	88	153	146	143	146
Charges financières	252	236	213	193	175	95	91	81	73	67	110
Charges exceptionnelles	52	94	48	40	1 011	37	40	27	37	39	40
Sous total dépenses réelles	10 967	11 064	11 120	10 516	11 458	9 746	10 009	10 026	10 770	11 420	12 043
Opérations d'ordre	559	1 412	1 004	276	239	326	208	251	311	540	477
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 527	12 476	12 124	10 793	11 697	10 072	10 216	10 277	11 081	11 960	12 520

En 2023, les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 12 519 798,06 € dont 12 043 286,53 € de dépenses réelles de fonctionnement.

RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2023



1. Les charges à caractère général : 2 480 403,94 €

Les charges à caractère général sont regroupées au sein du chapitre 011 et concernent les dépenses « usuelles » à savoir les achats courants, les fluides, les locations, les dépenses d'entretien, maintenance et réparations, les frais d'assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc.

Elles représentent en 2023, 19,8% du budget total de fonctionnement (20,6% des dépenses réelles de fonctionnement).

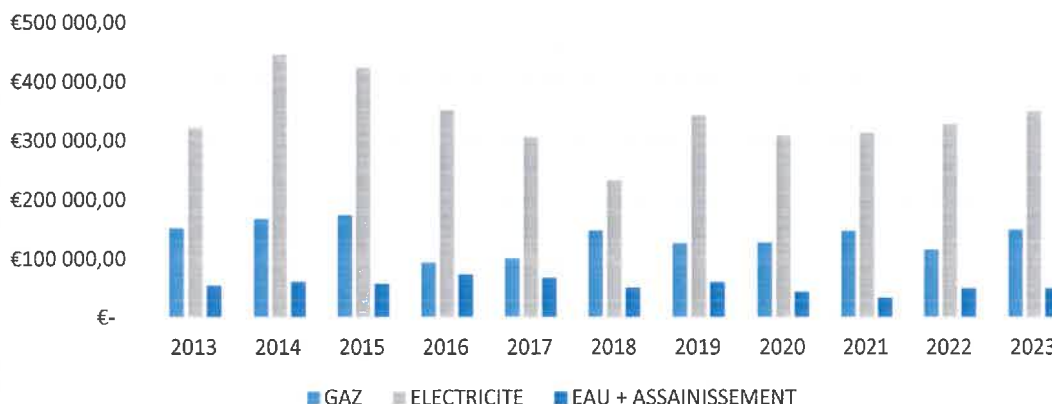
Elles sont en augmentation de 85 741 € par rapport à l'exercice 2022, soit une augmentation de 4%.

Les principales augmentations impactent les dépenses suivantes :

- Energie et électricité (compte 60612) : + 12%
- Fournitures d'entretien (compte 60631) : + 21%
- Autres matières et fournitures (compte 6068) : + 13%
- Entretien des bâtiments (comptes 615221 et 61558) : + 44%
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires (compte 6228) : +511% (prestation REFPAC pour gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure).

Zoom sur les charges d'électricité, gaz et eau sur la période 2013 à 2023

Evolution des dépenses d'eau, gaz et électricité
Période : 2013 à 2023



▪ Dépense en eau et assainissement

Sur les dix dernières années, les dépenses d'eau (eau + assainissement) ont fluctué d'une année sur l'autre, toutefois, en valeur, elles restent stables passant ainsi de 54 557 € en 2013 à 50 039 € en 2023.

▪ Dépense en gaz

Entre 2013 et 2023, la dépense est en légère diminution de 2%, passant ainsi de 151 681 € en 2013 à 149 200 € en 2023. Le pic de dépense a été atteint en 2015 avec une facture totale de 173 933 €.

▪ Dépense en électricité

Entre 2013 et 2023, la dépense liée à l'électricité est en augmentation de 8% passant ainsi de 322 730 € à 350 000 €. Le pic de dépense a été atteint en 2014 avec une dépense totale de 447 361 €.

2. Les charges de personnel : 8 622 962,57 €

Il s'agit du premier poste de dépenses. Les frais de personnel représentent 71,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnel sont en augmentation de 6% (477 803 €) du fait de plusieurs éléments structurels (point d'indice, hausse du SMIC, avancement de grade, d'échelons et requalification des agents horaires).

La maîtrise des remplacements temporaires et permanents reste une priorité pour la collectivité et a été poursuivie en 2023.

Cette augmentation est à minorer des remboursements de la métropole pour les salaires des mises à disposition de services et de la mutualisation qui représentent une recette de 294 371,09 € (espaces verts, secrétariat des services techniques, informatique), des indemnités journalières (125 677 €) et enfin du remboursement du CCAS pour les agents mis à disposition (307 049 €).

Exceptionnellement en 2022, sur le plan comptable, il n'y a pas eu d'écriture de mise à disposition du personnel communal au CCAS. En 2023, le budget de la collectivité a donc indiqué en recettes, deux années de perception pour un montant de 307 049,10 € (145 606,74 € au titre de l'exercice 2022 et 160 564,61 € au titre de l'exercice 2023).

3. Autres charges de gestion courante : 643 814,29 €

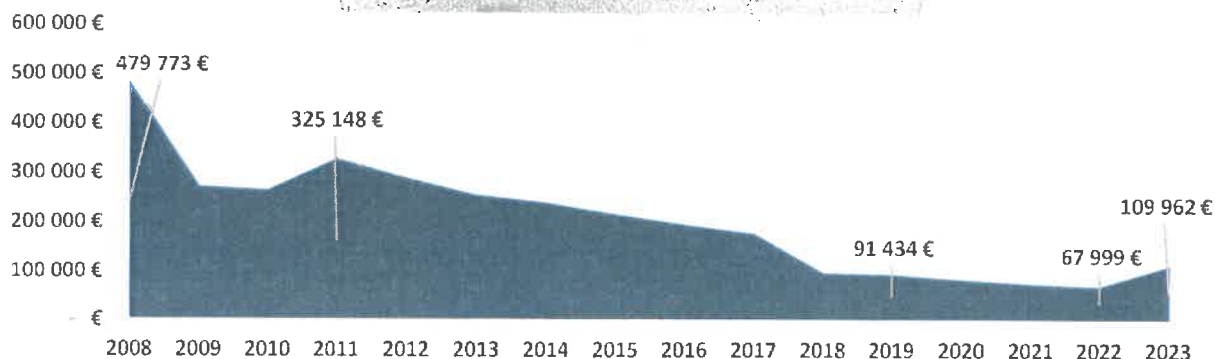
Ces charges représentent 5,30 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en légère augmentation par rapport à 2022 de 22 874 € (620 940 €). Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS. La nomenclature M14 s'appliquant à l'exercice 2023, les subventions exceptionnelles (notamment les transports aux associations) sont comptabilisées dans un autre chapitre.

Les principales augmentations sont liées aux redevances obligatoires (SACEM) mais également au changement de règle comptable qui impose de constater en dépense de fonctionnement les abonnements à des logiciels de type « nuage informatique » (ex : déploiement du logiciel KANLAB en fin 2023, droits d'accès logiciel de gestion de dette et prospective financière, abonnement annuel de logiciels de santé pour les médecins etc.).

4. Les charges financières : 109 961,67 €

Les charges financières correspondent au paiement des intérêts de nos emprunts. Parmi nos emprunts, quatre sont souscrits à taux fixe et un est souscrit à taux variable. Concernant ce dernier emprunt, pendant de nombreuses années, les conditions étaient favorables à la collectivité puisque les intérêts étaient nuls. Depuis la fin de l'année 2021, les conditions (taux lié à l'indice EURIBOR 6 mois) sont inversées.

Evolution des charges financières depuis 2008



5. Atténuations de produits : 146 293,08 €

Le chapitre des atténuations de produits concerne :

- La participation de la commune au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 53 933 € (en baisse de 16% ; 71 024 en 2022),
- La taxe liée à la loi SRU : 42 427 € (en baisse de 36% ; 66 811 € en 2022),
- Les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants,
- Reversement de la subvention PACT à la ville de La Chapelle Saint Mesmin (deux années, non versée en 2022) pour 39 640 €.

6. Les opérations d'ordre : 476 511,53 €

Les dépenses relatives aux opérations d'ordre se décomposent comme suit :

- Différence sur réalisations transférées en investissement : 104 751,65 € (plus-values des ventes mobilières et immobilières) ;
- Valeurs comptables des immobilisations cédées : 36 708,46 €
- Dotations aux amortissements : 333 717,40 €

B – Recettes de fonctionnement :

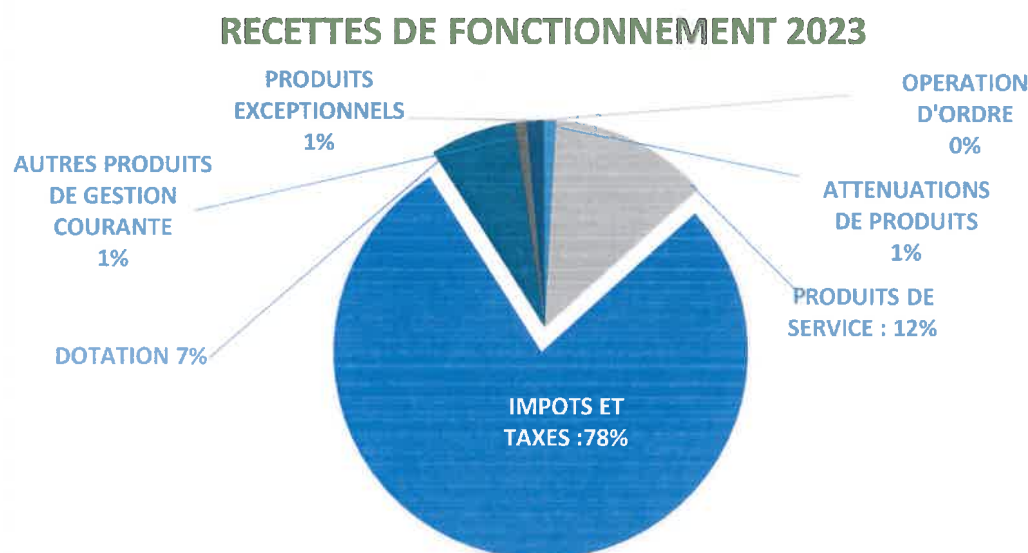
En 2023 les recettes totales de fonctionnement se sont élevées à 14 498 956,64 €.

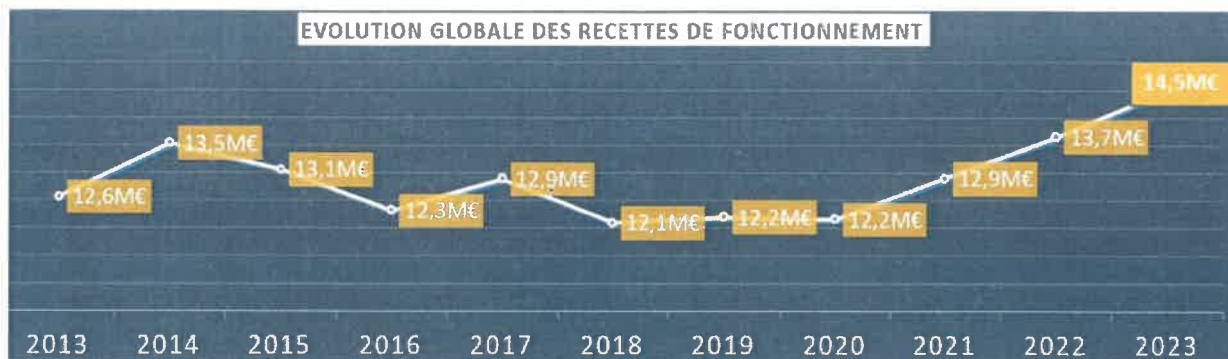
Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement en 2022 s'élevaient à 13 653 905,44 €, soit une augmentation de 6% (+ 845 051 €).

Cette hausse des recettes de fonctionnement s'explique principalement par une augmentation des produits :

- De service et du domaine (+31%, soit 430 355 € supplémentaires),
- Liés à la fiscalité (+4%, soit 446 973 € supplémentaires),
- De gestion courante (loyers, prestations de services facturées (MADS Descendantes (changement de compte en 2023).

En revanche, certains produits sont en diminution comme les indemnités journalières versées par la CPAM du LOIRET dans le cadre des absences pour maladie des agents ou encore les produits exceptionnels (diminution des recettes liées aux ventes mobilières).



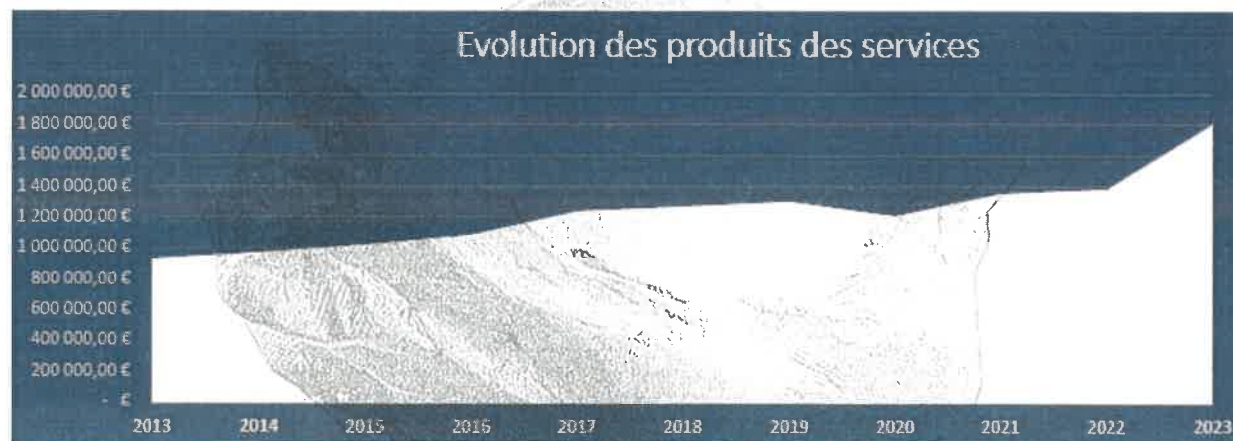


1. Les produits de services : 1 810 450,65 €

Les produits de services recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville. Ils ont en augmentation de 430 355 € soit 31 % par rapport à l'exercice 2022 (base : 1 380 096 €).

Les principales augmentations concernent les prestations suivantes :

- Les redevances à caractère de loisirs (compte 70632) augmentent de 20 172 € soit 15%. Cela correspond aux recettes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ;
- Les redevances et droits des services périscolaires et enseignement (compte 7067) augmentent de 23 448 € soit 4 %. Cela correspond aux recettes de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire ;
- Les autres prestations de service (compte 70688) augmentent de 93 063 € soit 43%. Cela correspond aux recettes des consultations médicales ;
- Le paiement de deux années de mise à disposition du personnel communal au CCAS, soit une recette de 307 049,10 €.

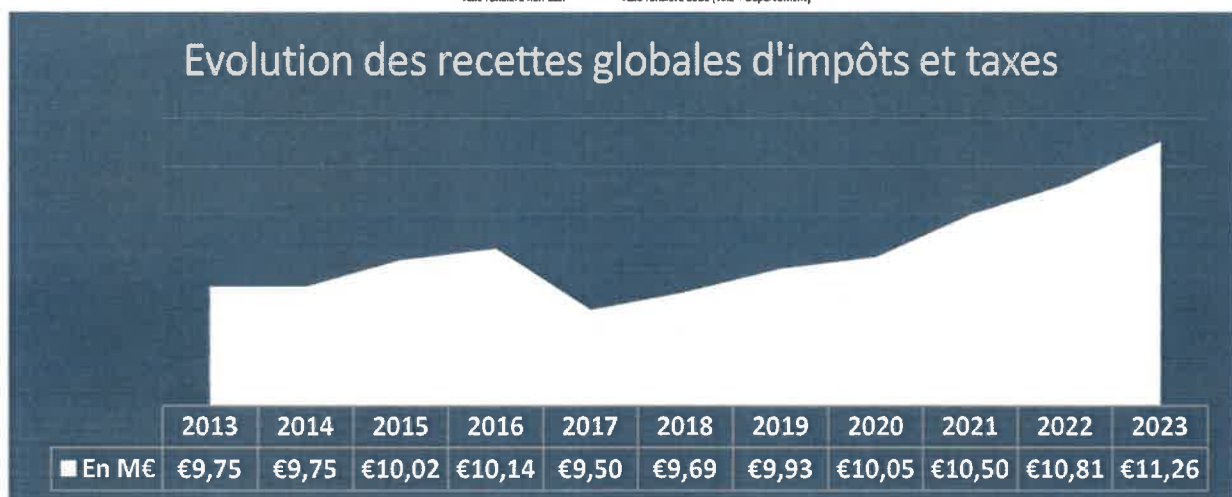
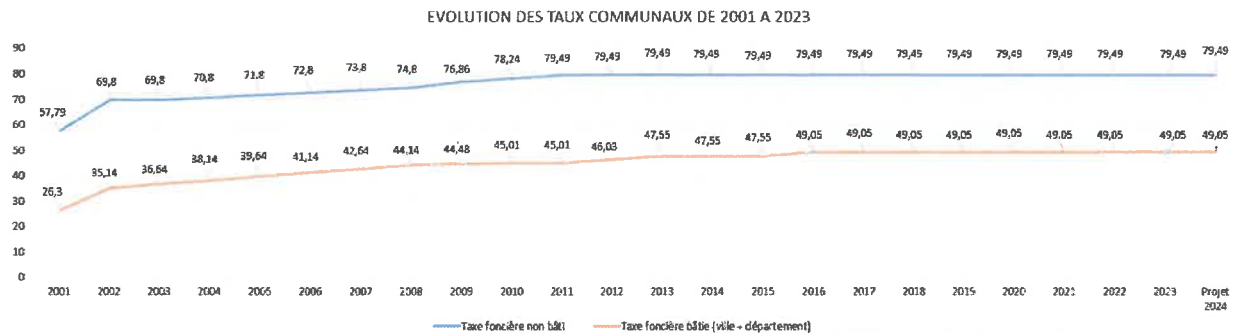


2. Les recettes liées aux impôts et taxes : 11 256 924,28 €

Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières (propriétés bâties et non bâties), le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 77,6 % aux recettes réelles de fonctionnement.

Taux votés par la commune

Il est à noter que depuis 2011, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.



Sur la période 2013 à 2023, les recettes d'impôts et taxes ont augmenté de 15% soit 1 509 299 €.

3. Dotations et participations : 968 166,12 €

En hausse de 10%, elles contribuent à hauteur de 6,7% aux recettes de fonctionnement.

A noter que les allocations compensatrices de l'Etat augmentent fortement en 2021 (tableau ci-dessous), cela concerne la compensation pour la baisse des 50% des bases de taxe foncière bâtie pour les entreprises.

De même, il est très important de noter la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement entre 2020 et 2023. En 2023, la collectivité a perçu une somme très faible de cette dotation : 1 723 €.

Evolution des allocations compensatrices



4. Autres produits de gestion courante : 128 070,91 €

Ces recettes sont en forte augmentation (+101%, base 2022 : 63 804 €). Elles correspondent aux encaissements des loyers d'immeubles :

- Logements communaux : 109 006 €
- Indemnités d'occupation des terres communales : 1 017 €
- Autres produits de gestion courante : 23 128 € (dont 22 588 € correspondant aux recettes de mise à disposition ascendantes à la Métropole (remboursement de salaire)).

5. Atténuations de charges : 125 676,91 €

Il s'agit des remboursements de l'assurance maladie (CPAM) sur la rémunération des agents en arrêt maladie (dans le cadre des indemnités journalières). Ces recettes sont en diminution de 70 095 € soit une baisse de 36 %.

6. Produits exceptionnels : 202 457,55 €

Dans ce chapitre comptable, sont principalement comptabilisées les ventes immobilières et mobilières ainsi que d'autres produits exceptionnels. Ce chapitre est en diminution en 2023 de 36 % (- 114 537 €). Cela correspond à une baisse en valeur des biens immobiliers vendus (2022 avait été marquée par la vente d'un appartement, de terrains à COFIROUTE et à la SEMDO).

Les principaux produits exceptionnels de l'exercice 2023 se définissent ainsi :

- Produits exceptionnels sur opérations de gestion : 44 618 € (remboursement divers, participation au résultat financier pour la location des terrains de padel, apurement des rattachements, remboursement d'avoirs).
- Produits des cessions d'immobilisations : 141 460 € (cessions parcelles, cession véhicule, cession immobilière appartement situé 42 rue de Montabuzard).
- Produits exceptionnels divers : 16 030 € (remboursement CESU, recettes des échappées ingrénnes (inscriptions + dons divers), vente des récupérateurs d'eau, remboursements divers par assurance, ventes de mobiliers (anciennes chaises de la salle des fêtes vendues aux enchères (2 249€), vente de praticables (2 500€).

7. Les opérations d'ordre : 7 210,22 €

Ces opérations permettent de procéder à des écritures comptables pour permettre la comptabilisation des travaux en régie (5 835,22 €) et l'amortissement des biens financés par des subventions d'investissement (1 375 €).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe en dépenses le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité.

Les recettes d'investissement se manifestent par la perception d'emprunts, de dotations et subventions (Etat, collectivités territoriales) ainsi qu'un éventuel autofinancement (solde excédentaire de la section d'investissement et/ou de fonctionnement).

A. Les dépenses d'investissement : 3 789 394,53 €

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 sont en forte augmentation par rapport à 2022 où elles représentaient un total de 2 505 652,34 € (soit une augmentation de 1 283 742 € équivalant à 51%).

1. Les immobilisations incorporelles : 222 529,46 €

Ce chapitre est en diminution en 2023 de 35%. En effet, d'importantes prestations d'études avaient été entreprises en 2022 notamment pour le pôle culturel.

Concernant l'exercice 2023, les principales dépenses de ce chapitre sont caractérisées par :

- Des frais d'études : 222 078 € dont 169 125 € pour le pôle culturel, 16 635 € pour l'extension de l'école élémentaire du Moulin, 6 606 € pour le parking du plateau sportif de Bel Air, 3 114 € pour des études diverses (Centre Municipal de Santé, aménagement de la cour oasis etc.) et 1 837 € pour la structure de petite enfance.
- L'achat de logiciels : 451 € (logiciel Axisanté pour le Docteur BERNARDO).

2. Les subventions d'équipements versées : 403 164 €

Il s'agit de l'attribution de compensation pour l'investissement versée à la Métropole d'ORLEANS pour 403 164 €. Cette dépense est stable depuis 2018.

3. Les immobilisations corporelles : 1 353 534,73 €

Ce chapitre est en augmentation de 119 % passant ainsi de 618 016 € en 2022 à 1 353 535 € en 2023. Cette augmentation de 735 519 € se caractérise par les dépenses suivantes :

- Acquisition de terrains nus : 145 087 € (acquisition du terrain pour le projet de maraichage biologique)
- Plantations d'arbres et arbustes : 32 046 € (haie chantier participatif, plantations d'arbres)
- Agencements et aménagements de terrains : 16 755 € (pose de 4 buts de football et clôture à Bel Air, composteur collectif)
- Acquisition de bâtiments : 707 877 € (acquisition et frais notariés des locaux du Centre Municipal de Santé)
- Installations générales : 199 043 € dont :
 - travaux d'étanchéité et relamping de l'école Emilie CARLES : 63 478 €
 - relamping dans l'église : 43 329 €
 - changement de la chaudière de la mairie : 25 413 €
 - travaux de menuiserie et faux plafonds au Centre Technique Municipal : 24 330 €
 - travaux d'aménagement des logements communaux : 8 919 €
 - travaux WC de l'ALSH : 5 811 €
 - relamping de la salle BARRUET de l'Ecole Municipale de Musique
 - automatisme du portail de la Halte-Garderie : 4 528 €
 - plinthes et faux-plafonds au Centre Municipal de Santé : 3 834 €.
- Réseaux d'électrification : 2 663 €
- Véhicules : 29 789 €
- Equipements informatiques : 65 266 € (ordinateurs portables, tableaux blancs interactifs, disques durs, téléphones, tablettes etc.)

- Mobilier : 25 744 € (sièges, mobilier scolaire, mobilier médical etc.)
- Autres immobilisations corporelles : 108 267 € dont :
 - Lave-vaisselle convoyeur à la restauration scolaire : 36 825 €
 - Matériel d'entretien (laveuse, générateur d'eau ozonée, chariots ergonomiques) : 14 415 €
 - Matériel d'entretien des espaces sportifs : 6 516 € et équipements sportifs : 3 249 € (tatamis et 2 panneaux de basket)
 - Matériel de sonorisation de la salle des fêtes : 8 898 €
 - Equipements de la police municipale : 8 370 € (silhouettes piétons, gilets pare-balle, terminal de verbalisation, remplacement d'une caméra)
 - Aménagement des cours oasis du groupe scolaire du Moulin : 16 167 €
 - Equipements de l'Ecole Municipale de Musique (accordéon, micros, instruments de batucada, pupitres, tambourins) : 7 132 €
 - Petits jeux et jouets : 2 235 €

4. Les travaux en cours : 1 488 690,80 €

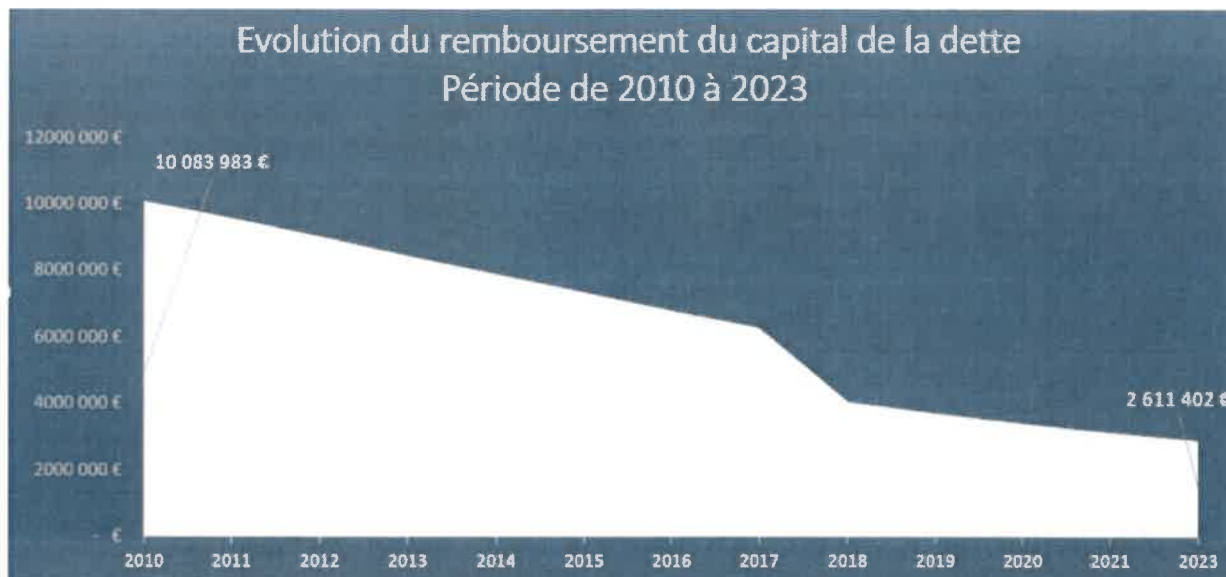
Les dépenses de ce chapitre sont en augmentation de 695 817 € soit 88% par rapport à 2022 (base : 792 873 €). Les principaux travaux réalisés en 2023 sont :

- Agencements et aménagements de terrain : 528 714 € dont :
 - Création des deux cours oasis au groupe scolaire du Moulin : 233 288 €
 - Aménagement de la zone de LAZIN : 71 413 € (plateforme entrée, création d'allées, mise en sécurité du bois, élagage/abattage)
 - Réfection du chemin des écoliers : 51 080 €
 - Création d'un pumtrack : 44 999 €
 - Réfection du parvis du padel : 26 279 €
 - Finalisation de l'extension du cimetière : 17 279 €
 - Clôture et aménagements du terrain de grands jeux : 71 515 €
- Constructions : 602 162 € dont :
 - Extension de l'école élémentaire du Moulin : 474 604 €
 - Rénovation et aménagement de la salle Guy DURAND : 105 598 €
 - Travaux d'isolation des vestiaires de l'annexe 3 : 21 960 €
- Installations, matériel et outillages techniques 357 814 € dont :
 - Aménagement du parking des plateaux sportifs de Bel Air : 256 143 €
 - Vidéoprotection : 64 512 €
 - Création d'une plateforme calcaire au Centre Technique Municipal : 18 339 €
 - Réfection du chemin des coquelicots : 6 870 €

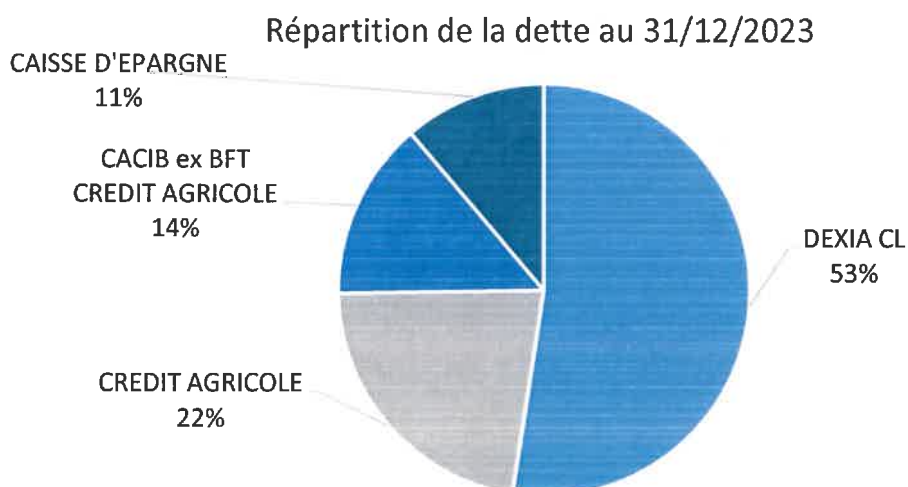
5. Le remboursement de l'emprunt en capital : 270 167,48 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 270 167,48 € en 2023. Depuis 2008, la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire le volume de la dette et les frais financiers mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre dans la capacité d'investissement.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 2 611 402 €.

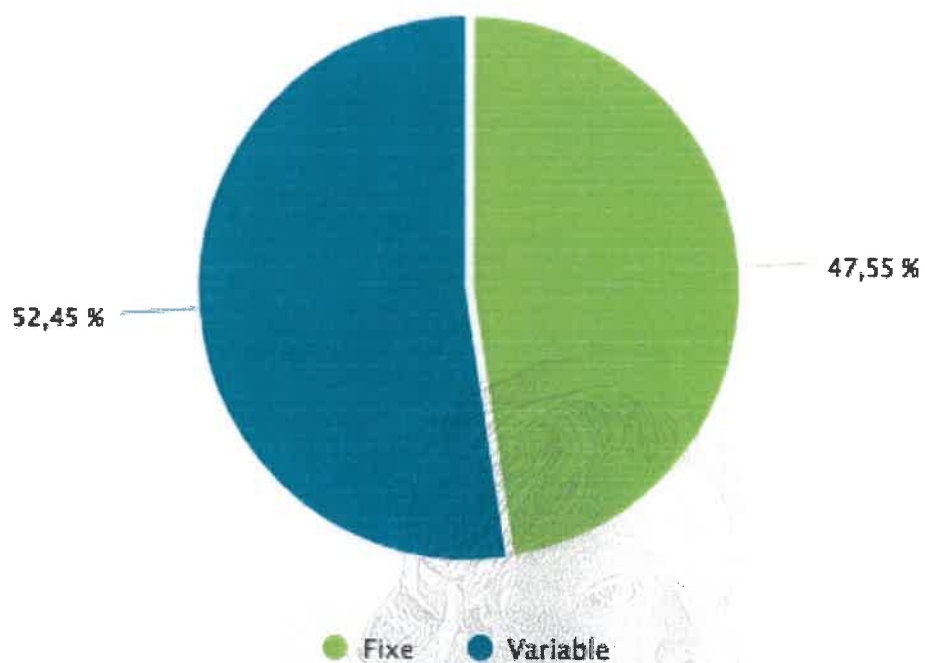


La dette est composée de cinq lignes de prêts souscrits auprès de quatre prêteurs. La répartition est la suivante :



Parmi les cinq lignes de prêts, quatre prêts ont été contractés à taux fixe. Au 31 décembre 2023, le taux moyen est de 4,27% et le capital restant dû s'élève à 1 241 742,22 €. Un prêt a été contracté à taux variable et est fixé sur l'indice EURIBOR 6 mois. Au 31 décembre 2023, le taux était de 4,21%.

A la clôture de l'exercice, la répartition de la dette par type de risque était la suivante :



6. Les opérations d'ordre : 30 451,47 €

Elles se décomposent en :

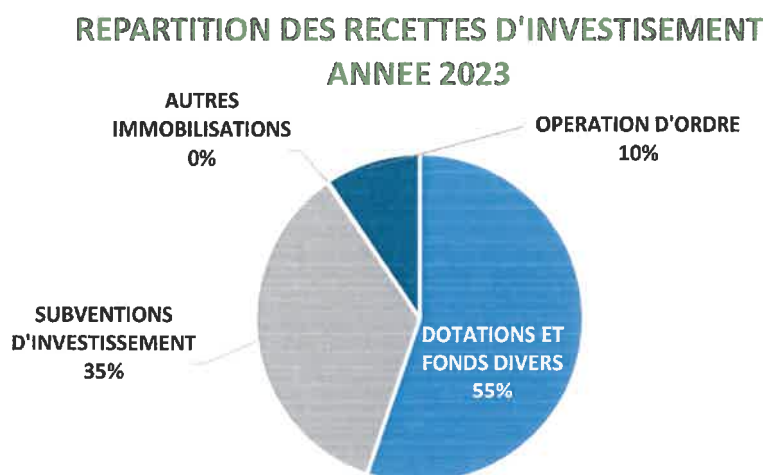
- Valeur de travaux réalisés en régie : 5 835 €
- Intégration des frais d'études dans les investissements (suivis de travaux) : 23 241 €
- Constatation de quote-part des subventions rattachées à des actifs amortissables : 1 375€

7. Les subventions d'investissement : 20 856,59 €

Il s'agit du remboursement d'une subvention versée à tort par la Trésorerie à la mairie d'Ingré en 2022.

B. Les recettes d'investissement : 5 293 259,47 €

En 2023, les recettes d'investissement sont en forte augmentation passant de 2 056 498 € en 2022 à 5 293 259 €. La partie recette de la section d'investissement est répartie de la façon suivante :



1. Les dotations : 2 922 416,12 €

Les recettes de ce chapitre sont en forte augmentation passant de 1 223 569 € en 2022 à 2 922 416 €, soit une augmentation de 1 698 847 €. Les dotations principales perçues en 2023 sont les suivantes :

- Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 522 582 €. Cette recette correspond à l'encaissement de deux années (non perçu en 2022). Elle est liée aux dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2020 et 2021.
- Taxe d'aménagement : 236 752 € (203 547 € en 2022)
- Excédent de fonctionnement capitalisé en 2022 : 2 163 082 € (venant couvrir le besoin de financement de la section d'investissement).

2. Les subventions reçues : 1 864 841,25 €

L'année 2023 est marquée par un encaissement exceptionnel d'une subvention faisant bondir le total des subventions reçues à 1 864 841 € contre 218 432 € en 2022. Le détail des subventions perçues est indiqué ci-dessous :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 25 009 €, premier versement de la subvention du Fonds Vert pour la création des cours oasis du groupe scolaire du Moulin
- CAF du Loiret : 5 000 € création d'un bureau à la halte-garderie
- Département du Loiret : 83 200 € dont :
 - 35 200 € : solde de la subvention de l'appel à projet 2021 pour l'aire de jeux
 - 48 000 € : acompte de la subvention 2023 pour la création des cours oasis dans le groupe scolaire du Moulin
- Préfecture du Loiret/DRFIP : 1 643 100 € dont :
 - 65 620 € pour le solde de la subvention DETR/DSIL concernant la rénovation de la salle Guy DURAND
 - 62 104 € pour le solde de la subvention DETR concernant l'extension du cimetière
 - 13 869 € pour le solde de la subvention DETR du chemin d'accès vers le groupe scolaire du Moulin (coulée verte)
 - 1 491 354 € versement intégral de la dotation de décentralisation – fonds bibliothèque dans le cadre du Pôle culturel
 - 10 153 € participation exceptionnelle de l'Etat pour les centres de santé

3. Les opérations d'ordre : 498 418,76 €

Les opérations d'ordre permettent de réaliser la passation d'écritures comptables, notamment pour mettre à jour le patrimoine de la collectivité à travers l'inventaire (actif) mais également pour intégrer en compte de travaux des dépenses de frais d'études lorsqu'elles sont suivies de travaux. Elles sont composées de :

- Constatation de l'amortissement de l'exercice : 303 717 €
- Constatation de plus-value sur les cessions d'immobilisations (ventes) : 104 752 €
- Intégration des frais d'étude dans les comptes de travaux : 23 241 €
- Opérations de sortie de l'actif de l'inventaire suite aux cessions immobilières : 36 708 €

4. Les autres immobilisations financières : 7 583,34 €

Ces sommes correspondent aux dépôts de garantie versés à la société SCI JUMA, ancienne propriétaire du Centre Municipal de Santé. Un premier dépôt de garantie avait été réalisé en 2015 pour 4 083,34 € et un second de 3 500 € en 2020. Compte tenu de la fin de la location, il convenait de récupérer les dépôts de garantie versés.

III. RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats du compte administratif 2023 se présentent ainsi :

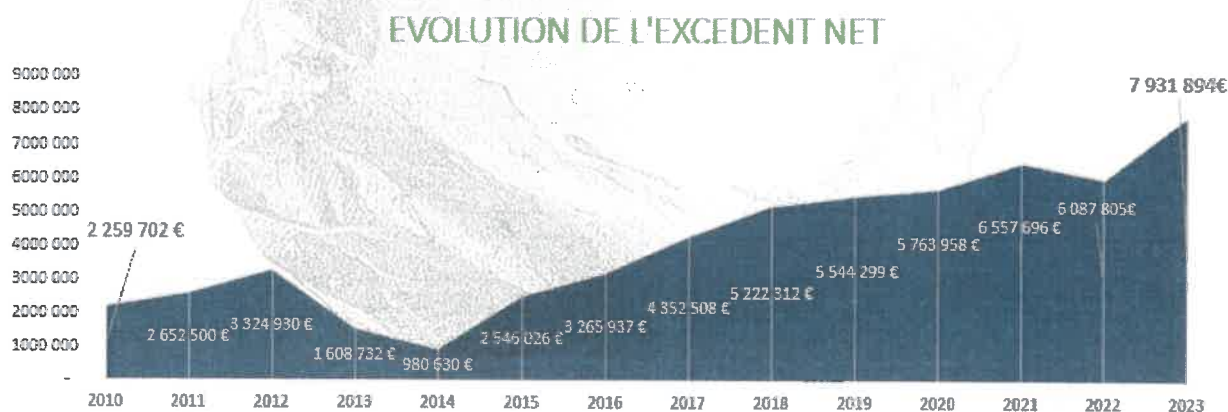
❖ Section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent de 1 979 158,58 €. Après report du résultat 2022 (6 087 805,44€), le résultat de clôture est de 8 066 964,02 €.

❖ Section d'investissement :

Le résultat de l'exercice 2023 est excédentaire de 1 503 864,94 €. Le report du déficit de l'exercice 2022 étant de 961 701,58 €, le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de 542 163,36 €. Compte tenu du solde déficitaire restes à réaliser (recettes – dépenses) de 677 233,56 €, le déficit de la section est de 135 070,20 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2023 présente un excédent de 7 931 893,82 €.



Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – VILLE D'INGRE

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture Exercice N-1 (a)		6 087 805,44 €	961 701,58 €		961 701,58 €	6 087 805,44 €
Opérations de l'exercice	12 519 798,06 €	14 498 956,64 €	3 789 394,53 €	5 293 259,47 €	16 309 192,59 €	19 792 216,11 €
(Résultat de l'exercice) (b)	1 979 158,58 €		1 503 864,94 €		3 483 023,52 €	
Totaux	12 519 798,06 €	20 586 762,08 €	4 751 096,11 €	5 293 259,47 €	17 270 894,17 €	25 880 021,55 €
Résultats de clôture Exercice en cours (a+b)		8 066 964,02 €		542 163,36 €		8 609 127,38 €
Restes à réaliser			677 233,56 €	0 €	677 233,56 €	0 €
Résultats RAR (c)			- 677 233,56 €		-677 233,56 €	
Totaux cumulés	12 519 798,06 €	86 762,08 €	5 428 329,67 €	542 163,36 €	17 948 127,73 €	25 880 021,55 €
Résultats définitifs (a+b+c)	8 066 964,02 €		-135 070,20 €		7 931 893,82 €	

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MARS 2024**

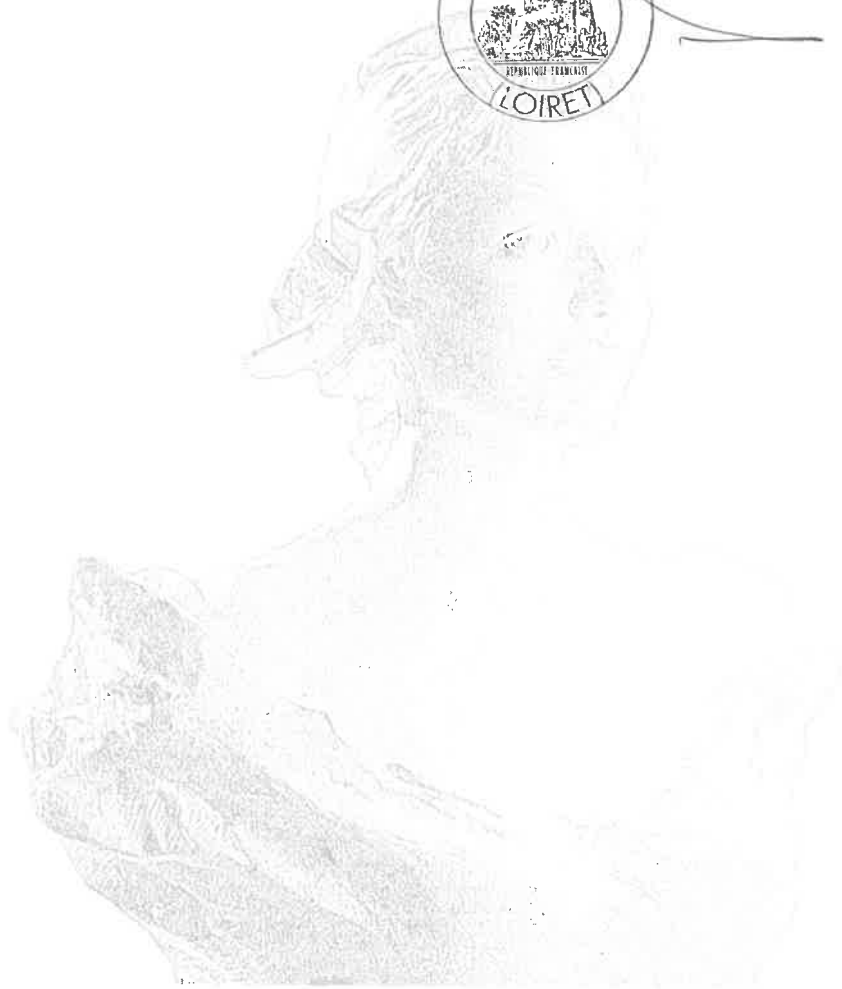
Publication le :

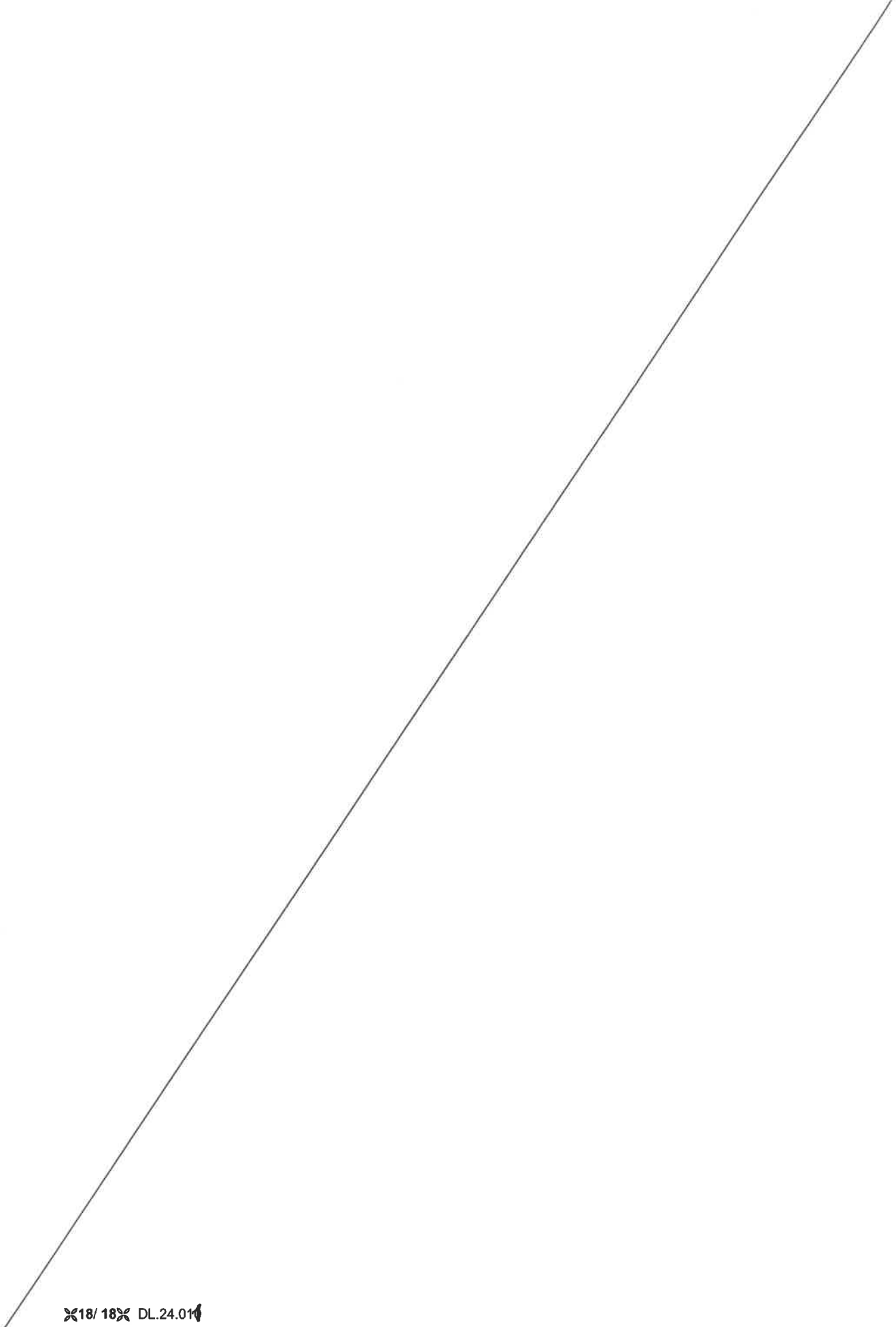
Notification le : **28 MARS 2024**

28 MARS 2024



Le Maire
Christian DUMAS





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_011
Objet :	approbation du compte administratif du budget ville -
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2.4 - Compte administratif - Délibéré avec compte.
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_011-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_011-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.011 - FIN - Approbation du compte administratif du budget ville – 2023.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_011-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.7 Mo
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : CA_2023_non_signé.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20240327-DL_24_011-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 14h50min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 14h53min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 14h53min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h22min56s	Reçu par le MI le 2024-03-28